

ABDELHAMID GHOUFI[*]

L'accès à la convertibilité partielle du dinar par l'épargne ou comment acquérir des devises en consommant moins ?

Introduction

Sujet très controversé, la question de la convertibilité de notre monnaie, le dinar, est d'une actualité tranchante. En effet, l'important écart, qui n'en finit pas de s'élargir, entre le taux de change officiel et celui du marché parallèle, lieu d'une très grande spéculation sur les devises, nourrit de plus en plus les débats et cela à tous les niveaux. Que ce soit les spécialistes ou les profanes, les avis sur la manière d'y remédier sont – c'est le moins que l'on puisse dire – des plus contradictoires. Cela va du renforcement plus poussé du contrôle des changes, tarissement des réserves extérieures et désendettement obligent, à l'élargissement de la convertibilité devenu nécessaire, eu égard au véritable tournant dans l'histoire de notre économie que sont les réformes actuelles.

C'est par une proposition sur une solution au problème de la convertibilité du dinar que nous voulons contribuer à cet important débat.

Après un bref aperçu sur l'état actuel du marché des changes, nous ferons un énoncé de la réforme que nous voulons proposer et mesurerons ensuite sa portée en analysant quelques unes de ses implications économiques possibles.

1. Etat actuel du marché des changes en Algérie

Le système en vigueur dans notre pays a été et reste toujours celui de l'inconvertibilité quasi-totale du dinar et du strict contrôle des changes, où tout achat ou vente de devises étrangères est soumis à autorisation.

Cette situation découle d'ailleurs directement de celle du monopole qu'exerce l'Etat sur les paiements extérieurs à travers ses offices nationaux et entreprises publiques.

En effet, pour soutenir l'extraordinaire effort d'accumulation planifiée, tout en se souciant d'assurer l'équilibre tendanciel des paiements extérieurs et d'empêcher la fuite des capitaux vers l'étranger, notre pays a dû avoir recours à tous les moyens réglementaires.

Outre les restrictions s'appliquant aux importations de biens et services (Autorisation Globale d'Importation, AGI, aujourd'hui remplacée par les "budgets devises") et aux exportations (monopoles publics et licences préalables), toutes les autres opérations de règlement avec l'étranger, qu'elles soient courantes ou en capital, doivent passer obligatoirement par le système bancaire national qui en assure le contrôle.

Autorisée au compte-gouttes la convertibilité de notre monnaie – achat de dinars par les banques contre devises – est de ce fait extrêmement limitée et très réglementée. Elle ne concerne ou n'a concerné que quelques opérations de change, à savoir :

Du côté des emplois de la balance des paiements, la convertibilité touche surtout le rapatriement d'une partie des revenus des facteurs tels que les bénéfices des sociétés étrangères (relativement peu importants) pour le capital, et les transferts liés à l'émigration, essentiellement la coopération technique étrangère, pour le travail. Pour ce qui est des importations de biens et services, seule la formule d'importation contre remboursement, plafonnée à la contre-

valeur de 5.000 DA par personne et par an a été retenue pour une certaine période. Il y a enfin les allocations touristiques en devises, suspendues fin Septembre 1988 et dont le montant avait atteint, pour une certaine période, la contre-valeur de 1.000 DA par personne et par an.

En revanche du côté des ressources de la balance des paiements, ce n'est que lors de ces dernières années qu'un taux de convertibilité de 6 %, porté récemment à 10 % du montant global, a été reconnu pour les exportateurs du secteur privé, ceci dans le cadre de la promotion des exportations hors hydrocarbures.

Cette convertibilité très limitée du dinar, conjuguée à d'autres facteurs bien connus, n'a pas manqué de favoriser l'apparition d'un marché parallèle des devises où s'échangent des sommes considérables à des taux exorbitants ; à telle enseigne que les transferts des émigrés, jadis relativement importants, sont devenus négligeables dans notre balance des opérations courantes. Ces taux qui connaissent actuellement une véritable dérive en dépassant le sextuple du taux de change officiel ne sont justifiés ni par la parité du pouvoir d'achat entre l'Algérie et les pays à monnaies convertibles ni par la différence des productivités.

Somme toute, le système est donc celui d'un double marché des changes de fait, où le frein à l'exportation de capitaux se fait non seulement par des obstacles réglementaires, mais aussi par la décote de la monnaie nationale sur le marché parallèle.

Cette brève description de l'état actuel du marché des changes dans notre pays a pour seul but de mieux situer la réforme dont voici les tenants et les aboutissants.

2. Contenu de la réforme proposée

L'idée est qu'il faut faire en sorte que les citoyens puissent accéder dans une certaine mesure à la convertibilité, à condition qu'ils se

mettent à épargner davantage en se soumettant par eux-mêmes à un régime d'austérité ; c'est-à-dire, autrement que par celui imposé par les mécanismes traditionnels d'épargne forcée.

Le principe de la formule d'accès à la convertibilité partielle par l'épargne se présente comme suit :

Pour chaque période d'une année, le flux de revenus des ménages non affecté à la consommation et placé auprès des institutions financières, c'est-à-dire l'essentiel de l'épargne financière des ménages, ne sera plus rémunéré par la méthode classique de l'intérêt, mais ouvrira droit, pour ceux des épargnants qui le désirent, à la convertibilité partielle en devises. Cette convertibilité partielle se fera à un taux, que nous définirons par la suite, applicable à la variation annuelle positive des montants de dépôt des épargnants. Cela signifie que ce n'est pas le montant global des dépôts qui ouvrira droit à la convertibilité partielle, mais uniquement sa variation annuelle positive que constitue l'épargne. La partie restante des dépôts sera rémunérée normalement, de préférence à un taux calculé ex-post et indexé sur le taux d'inflation observé, pour préserver le pouvoir d'achat des épargnants et sanctionner d'une manière plus équitable leurs efforts.

De cette manière, la convertibilité partielle ne concernera que l'épargne de la période et non tout le capital détenu sous forme de dépôts auprès des institutions financières.

2.1. Mesures pratiques pour limiter la convertibilité partielle à la seule épargne de la période

Nous donnerons ici quelques garde-fous en guise d'esquisse d'une procédure destinée à parer aux abus des avantages que présente cette formule.

– Passée une première année où quel que soit le montant de son dépôt, l'épargnant bénéficiera de la convertibilité partielle, la valeur

du dépôt de la période suivante, donnant droit à cette convertibilité, doit être, pour chaque épargnant, inférieure ou égale à son revenu de la période en question. Le reste du dépôt sera rémunéré normalement. Pour cela, l'épargnant doit justifier de la valeur exacte de ses revenus annuels au moyen de documents appropriés.

– Par la suite, l'épargnant ne bénéficiera de la formule de l'accès à la convertibilité partielle que pour la valeur de la variation annuelle positive de ses dépôts. Cela, veut dire qu'en cas de retrait, c'est-à-dire de diminution du montant du dépôt par rapport à son niveau de la période précédente, l'épargnant ne recommencera à bénéficier de cette formule que lorsqu'il aura reconstitué le montant antérieur de ses dépôts. Cela pour éviter qu'un même montant ne puisse donner droit plus d'une fois à la convertibilité partielle.

– Seule dérogation à cette règle, les retraits ayant servi à des opérations en capital, c'est-à-dire les retraits ayant servi à des dépenses d'investissement dûment reconnues en tant que telles. Pour cela, l'épargnant ayant financé des investissements dans le logement ou l'entreprise doit en fournir la preuve au moyen de documents appropriés.

3. Implications économiques de la réforme

Les implications de cette réforme sont nombreuses et débordent certainement le seul domaine de l'économie. Il y a lieu de s'interroger néanmoins sur les solutions qu'elle pourra apporter à une série de problèmes auxquels est confrontée notre économie ainsi qu'à la place qu'elle pourrait occuper dans les réformes économiques en cours dans notre pays.

L'accent sera mis ici sur les implications qu'elle pourrait avoir sur les équilibres extérieurs, le comportement d'épargne et de consommation des ménages, les finances publiques, l'appareil de production ainsi que sur l'impact qu'elle pourrait avoir sur les prix.

3.1. Effets sur la balance des paiements

Dans l'état actuel de la situation du marché des devises dans notre pays, cette formule aura indubitablement un effet considérable sur l'épargne et l'on est en droit de penser qu'elle aura pour conséquence une importante augmentation du volume de l'épargne des ménages, autrement dit une nette diminution de la consommation de ces derniers. Or, qui dit diminution de la consommation dit diminution du contenu en biens de consommation des produits importés. Ce syllogisme va être l'argument central de notre démarche.

Il serait donc intéressant de comparer les montants de devises alloués à titre de droit à la convertibilité partielle (D) avec les devises économisées en termes de renonciation à la consommation de produits importés (Cm) ; ceci pour chaque période d'année.

Pour cela, nous allons utiliser un modèle macro-économique très simple.

En effet, soit (Y) le revenu des ménages qui est affecté soit à la consommation (C), soit à l'épargne (S)

$$Y = C + S$$

La consommation (C) se compose de biens et services domestiques (Cd), produits à l'intérieur du pays et de biens et services importés (Cm) payés en devises.

$$C = C_d + C_m$$

Soit (μ) la part des produits importés dans la consommation.

$$\mu = C_m / C \quad \text{et} \quad C = C_m / \mu$$

Soit (t) le taux de convertibilité partielle de l'épargne en devises, à ne pas confondre avec le taux de change. Le montant de devises (D) alloué chaque année aux épargnants serait égal à :

$$D = t \cdot S \quad \text{et} \quad S = D / t$$

En posant $Y = 1$ pour uniformiser, C et S deviennent alors des parts relatives et l'on a :

$$S = 1 - C$$

que l'on peut écrire alternativement :

$$D / t = 1 - (C_m / \mu)$$

d'où l'on peut déduire :

$$D = t - (t / \mu) \cdot C_m$$

En différenciant cette dernière équation, avec t et μ comme paramètres, on a :

$$dD = - (t / \mu) \cdot dC_m$$

que l'on peut écrire également :

$$\boxed{-\frac{dD}{dC_m} = \frac{t}{\mu}}$$

Ceci est un résultat d'une très grande importance théorique et pratique.

Cela nous donne le taux marginal de transformation entre les devises allouées et les économies en biens de consommation importés.

Cette relation nous dit que pour obtenir l'équivalent d'un dollar US en dinars convertibles, il faudrait économiser l'équivalent de (μ/t) dollar US en biens de consommation importés.

La condition pour que l'effet net au niveau de la balance des paiements soit positif ($- dC_m > dD$) est que le rapport (μ/t) soit

supérieur à l'unité, c'est-à-dire que le taux de convertibilité (t) soit inférieur à la part des biens et services importés dans la consommation (μ). Autrement dit, pour peu que t soit inférieur à μ , les devises allouées seront plus que compensées par les économies en biens de consommation importés.

(μ) est un paramètre structurel et comportemental qui peut être estimé économétriquement, en prenant des séries sur la consommation des ménages et le commerce extérieur ; tandis que (t) est un paramètre institutionnel, dont le niveau devra être fixé par l'administration économique du pays avec comme limite supérieure la valeur estimée de (μ).

Selon nos propres estimations, basées sur les données de l'Office National des Statistiques, la moyenne tendancielle de (μ) pour la période allant de 1969 à 1988, est d'environ 18,45 %. L'administration économique algérienne peut alors fixer un taux de convertibilité partielle (t) de 10 % à 12,5 % tout en s'assurant d'un effet net largement positif au niveau de la balance des paiements. Ce taux de convertibilité partielle de 12,5 % sera certainement de loin plus attractif que les taux d'intérêt pratiqués actuellement par la CNEP et les banques de dépôts.

Qui plus est, l'accès à la convertibilité partielle par l'épargne aura pour effet, par le jeu de l'offre et de la demande, de rabaisser le niveau du taux de change sur le marché parallèle et de le rapprocher de celui du marché officiel. Cela aura comme implication possible le retour des émigrés à l'utilisation des circuits officiels pour les transferts de leurs fonds, comme par le passé ce qui améliorerait significativement notre balance des opérations courantes.

Par ailleurs, la baisse du taux de change sur le marché parallèle se traduira inévitablement par une désinflation qui touchera les prix domestiques des produits librement importés au moyen de devises acquises sur ce marché.

Enfin, la baisse de la consommation signifie aussi l'apparition de surplus en produits domestiques pouvant faire l'objet d'exportations à des prix concurrentiels.

3.2. Impact sur l'épargne

Avant l'introduction de la réforme, les ménages détiennent d'importantes liquidités sous forme de dépôts à vue auprès des organismes financiers et de billets (bas de laine). La première année de réforme aura en principe peu d'effet sur l'épargne à proprement parler. Il devrait essentiellement y avoir une transformation de monnaie en quasi-monnaie.

La réforme n'aura de véritable effet sur l'épargne que lorsque les liquidités excédentaires auront été transformées en dépôts à terme. Quelques 200 milliards de dinars sont actuellement en circulation dans notre économie, pour un PIB d'environ 300 milliards de dinars en 1988.

Cette période de transition nécessitera beaucoup de devises et le taux de convertibilité partielle (t) devrait être fixé au minimum possible, afin d'éviter subitement une trop grande hémorragie des réserves extérieures du pays que provoquerait la ruée vers les nouveaux comptes d'"épargne devises". Ce siphonage des liquidités en excédent dans le public ne peut d'ailleurs que se traduire par une baisse du niveau général des prix, en vertu de la théorie quantitative de la monnaie.

Passée cette période transitoire, tout dépôt supplémentaire devra provenir essentiellement de l'épargne de l'année en question. Et ce n'est qu'à partir de ce moment là que les avantages de la réforme en termes d'épargne se feront le plus sentir.

A titre d'exemple, pour un (t) de 10 %, l'équivalent d'un milliard de dollars US en dinars convertibles (qui sera de toute manière plus que compensé), soit 12,5 % environ de nos recettes d'exportations en

1988, donnerait lieu à pas moins de 80 milliards de dinars au taux de change actuel (8 DA pour 1\$ US), soit l'équivalent de l'épargne nationale nette en 1988. Cette mesure est donc de nature à hausser significativement le taux d'épargne nationale, ce qui offrirait davantage de possibilités d'investissement et donc de production et d'emploi pour tous les secteurs de l'économie nationale.

Avec la crise des finances publiques et de la balance des paiements que traverse actuellement notre pays, seule l'épargne des ménages et des entreprises est capable de soutenir durablement notre effort d'investissement.

On pouvait bien à un certain moment importer des marchandises contre remboursement, notamment des pièces de rechange et petit outillage, à concurrence de 5.000 DA par personne et par an, sans aucune obligation en contrepartie. Or, pour pouvoir importer pour le même montant en prenant un taux de convertibilité partielle (t) de 10 %, il faudrait avoir épargné pas moins de 50.000 DA pendant une année. D'autre part, si les sommes allouées à titre d'allocations touristiques en 1985 (l'équivalent de 1,9 milliards de dinars en devises) étaient accordées sur cette base, cela aurait quintuplé les capacités annuelles de financement de la CNEP pour cette année.

Enfin, les futurs détenteurs de devises seront de nouveau confrontés à épargner (investir) leurs avoirs ou à les consommer. En règle générale, les ménages vont pouvoir acquérir toutes sortes de biens de consommation durables frappés actuellement de pénurie, mais épargneront de nouveau une partie de leurs avoirs en devises ; tandis que les entreprises notamment celles du secteur privé, vont pouvoir investir en achetant des biens d'équipement, des produits intermédiaires et des matières premières importés, allégeant ainsi leurs contraintes extérieures.

3.3. Effets sur la consommation des ménages

En incitant les ménages à épargner une plus grande partie de leurs

revenus, cette mesure aura sans aucun doute un effet sur leur comportement en tant que consommateurs. Il y a lieu de s'attendre à ce que leurs budgets soient gérés, à coup sûr d'une manière plus efficace et plus rationnelle.

En effet, sachant que chaque dinar dépensé contient une partie pouvant donner droit à la convertibilité en devises s'il est épargné, les consommateurs tendront à limiter leurs achats au strict nécessaire et à réduire par la même le gaspillage. Cela les poussera en outre à éliminer nombre de produits qu'ils jugeront inutiles dans leurs dépenses et à modérer leur tendance à amasser toutes sortes de marchandises. Tendance qui constitue un facteur d'accentuation des pénuries sur le marché des biens de consommation.

Cela réduira en conséquence les activités dites parasites et autres trabendo, et augmentera ainsi le pouvoir d'achat des citoyens par la baisse des prix effectifs qui en résultera. Le rationnement ne se fera plus alors par les quantités, comme c'est le cas actuellement, mais par les prix, autrement dit par le dinar. Nous passerons alors d'une économie contrainte par l'offre à une économie contrainte par la demande où le dinar jouera pleinement son rôle allocatif. Ceci pour ce qui est de la sphère des biens de consommation du moins.

3.4. Impact sur les finances publiques

Les implications de cette réforme sur les finances de l'Etat, en tant que macro-agent assurant la régulation de l'activité économique, soucieux d'efficacité et d'équité, sont évidentes.

L'offre devenue plus élastique sur le marché financier, à cause de la forte augmentation de l'épargne, le Trésor public pourra alors s'assurer, non seulement d'un financement plus sain (financement non monétaire et donc non inflationniste) pour son déficit et cela vraisemblablement sans éviction, mais aussi et surtout se décharger, pour une bonne partie, du lourd fardeau que représente le

financement de certains secteurs.

L'Etat pourra ainsi assainir ses finances en restructurant ses dépenses et en se désengageant par la réduction de subsides à certaines branches et l'abandon du financement de certains secteurs tels que le logement dont le Trésor était le principal pourvoyeur. Le Trésor se désengagera d'autant plus aisément que les importantes augmentations attendues des placements auprès de la CNEP, dont la principale vocation est le financement du logement, compenseraient largement les apports habituels de l'Etat.

En outre, la reprise de l'activité dans le secteur de la construction résidentielle ne manquera pas d'avoir un effet d'entraînement sur les autres secteurs...."quand le bâtiment va, tout va".

La relance de l'activité et donc du revenu se reflètera en dernière analyse dans les recettes fiscales de l'Etat, qui pourra en conséquence réexaminer profondément sa fiscalité en adaptant ses prélèvements à la nouvelle situation.

3.5. Impact sur le système productif

Le macroagent "ménages" doit être pris ici au sens large. Dans cette acception, il inclut aussi bien les ménages au sens strict que les petites entreprises individuelles, sinon toutes les entreprises du secteur privé. L'accès à la convertibilité partielle par les entreprises privées leur ajoutera un degré de liberté en matière d'importation. Les devises de la convertibilité partielle viendraient s'ajouter aux "budgets devises", à la convertibilité partielle des recettes d'exportation et au marché parallèle.

Cette multiplicité des sources de devises permettra à ces entreprises d'utiliser plus amplement leurs capacités de production en important davantage d'inputs, et les branches menacées jusque là de désindustrialisation reprendront leurs activités de plus belle.

D'autre part, les entreprises, qui évolueront désormais dans un contexte de contrainte par la demande, seront obligées de réaliser des progrès qualitatifs pour satisfaire des consommateurs devenus plus exigeants. Une concurrence bénéfique s'instaurera entre ces entreprises et leur rentabilité dépendra tant des progrès qualitatifs qu'elles auront à réaliser que de leur efficacité dans l'utilisation de leurs inputs.

On pourrait s'attendre donc à ce que cette mesure puisse libérer une grande partie du potentiel de la valeur ajoutée des entreprises par l'augmentation du degré d'utilisation de leurs capacités de production ainsi que par les efforts supplémentaires pour l'amélioration de la qualité de leurs produits.

Par ailleurs, les entreprises publiques devenues autonomes et évoluant de plus en plus dans un contexte de régulation par les prix - la régulation administrée étant progressivement abandonnée - vont elles aussi pouvoir au besoin bénéficier des avantages de la convertibilité partielle, qui doit leur être éventuellement étendue.

Le financement des entreprises publiques par l'épargne exigera de ces dernières une recherche sans cesse d'efficacité, par la maximisation de leurs rendements et la minimisation de leurs coûts de production, notamment le coût du capital. Cela pour se prémunir contre les risques d'insolvabilité dont elles ne seront plus dorénavant à l'abri.

On voit donc que, outre la reprise de l'investissement et de la croissance qu'elle favorisera, la convertibilité partielle par l'épargne est de nature à stimuler efficacement notre appareil de production.

Conclusion

Dans le cadre des réformes économiques en cours et dans le contexte actuel de notre économie, voilà une mesure qui, de par ses implications, autorise beaucoup d'espoirs quant aux solutions qu'elle

est susceptible d'apporter à nombre de problèmes économiques auxquels est confronté de nos jours notre pays. Sans prétendre cependant qu'elle constitue une panacée, tout donne à penser qu'elle aura immanquablement un grand impact sur l'amélioration de notre bien-être économique et sur le renforcement de notre économie nationale.

Si elle venait à être graduellement appliquée – le contexte étant en tout cas propice – cette mesure serait une véritable innovation financière qui est de nature à susciter un regain de confiance pour notre dinar en jugulant sa constante dépréciation sur le marché parallèle des changes, comme elle est susceptible de le hisser au rang des autres monnaies convertibles que sont les devises.

Mieux que les rendements offerts par la CNEP, les banques de dépôts, les bons du Trésor et les "épis d'or", l'accès à la convertibilité partielle serait un moyen on ne peut plus attrayant pour la mobilisation de l'épargne des ménages, renonciation à la consommation et transformation financière. Elle permettra sans nul doute d'éponger les liquidités excédentaires et d'élargir significativement notre marché financier.

Il en résultera donc, à terme, d'importantes capacités de financement, réelles et non nominales, nécessaires à la reprise de la croissance de l'investissement, de la production et surtout de l'emploi, pour tous les secteurs juridiques et pour toutes les branches d'activités économiques. Le retour à une certaine orthodoxie monétaire est toutefois recommandé par l'abandon progressif du laxisme actuel dans la gestion administrative du crédit à l'économie et des avances au Trésor.

Une grande partie du potentiel de la valeur ajoutée des entreprises pourra être libérée par l'élargissement des capacités de production et surtout par l'augmentation du degré d'utilisation de ces dernières ainsi que par l'amélioration de la qualité des produits.

L'Etat verra de son côté augmenter ses ressources budgétaires ainsi que ses sources de financement, ce qui lui permettra d'assainir ses finances en restructurant profondément ses dépenses et en réexaminant sa fiscalité en conséquence.

Loin de constituer un facteur d'aggravation du déficit courant extérieur qui obère notre endettement, cette mesure est au contraire susceptible de renforcer l'équilibre des paiements extérieurs par la diminution des importations de biens de consommation et l'apparition de surplus exportables pour ce même type de biens. Elle permettra aussi d'alléger la contrainte extérieure du secteur privé et, à moyen ou long terme, la baisse du taux de change sur le marché parallèle aidant, de provoquer l'augmentation des transferts en devises des travailleurs émigrés.

Il va sans dire que la renonciation à la consommation signifie aussi plus de parcimonie dans les dépenses des ménages et du coup, moins de gaspillage et donc moins de pénuries.

Tout semble indiquer aussi que cette mesure sera à même d'assainir virtuellement la profession commerciale par la réduction des activités dites parasites et la stabilisation des prix à la consommation.

Enfin, nécessité impérieuse s'il en est, la restructuration de notre économie ne peut être que renforcée par cette mesure qui, il faut le dire, tomberait à point nommé.

Notes
